



Calcul de montant d'indemnités de transactions

Par **d23dodo**, le **07/12/2008** à **21:24**

Je suis directeur d'une grande surface. Depuis 3 ans on m'a confié en plus la gestion d'une petite surface spécialisée (800 m²) mais sans que mon salaire en soit modifié et sans que j'apparaisse dans la liste du personnel (bien que je sois seul signataire des chèques et autres pièces).

Actuellement en négociation de licenciement, à combien puis je estimer l'indemnité de ce poste, jamais compensé financièrement, dans le cadre d'une transaction?
Merci.